

PASSER SON BAC GRÂCE AU DAEU



Direction de la Formation Tout au Long de La Vie

« Ti lamp ti lamp nou sra gadiam sam le DAEU »
Petit à petit nous serons meilleurs avec le DAEU

« Pa kapab' lé mor sans eséyé »
Il ne faut jamais dire qu'on ne peut pas faire quelque chose sans avoir
essayé

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| C'est quoi le DAEU ?..... | 4 |
| Les avantages : quelles études ? quels débouchés ?..... | 5 |
| Les conditions d'accès..... | 6 |
| Les parcours à l'Université de La Réunion (UR) : | |
| DAEU en présentiel/distanciel..... | 7 |
| Modalités des cours en présentiel..... | 13 |
| Comment valider votre DAEU ?..... | 18 |
| S'inscrire en 5 étapes..... | 19 |
| Combien coûte le DAEU ?..... | 21 |
| Comment puis-je le financer ?..... | 22 |
| Rémunération pendant la formation..... | 25 |
| Taux de réussite..... | 25 |
| Référent handicap..... | 26 |
| Nous contacter..... | 27 |



C'EST QUOI LE DAEU?

Cadre réglementaire (Arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires)

IL S'AGIT D'UN DIPLÔME NATIONAL INTITULÉ DIPLÔME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES (D.A.E.U.) QUI PEUT ÊTRE DÉLIVRÉ PAR DES UNIVERSITÉS HABILITÉES À CET EFFET, POUR UNE DURÉE DE **QUATRE ANS AU MAXIMUM**, PAR ARRÊTÉ DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, APRÈS AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE.

CE DIPLÔME NE PEUT ÊTRE ACCORDÉ QU'AUX ÉTUDIANTS NE JUSTIFIANT PAS DU BACCALAURÉAT OU D'UN TITRE ADMIS EN DISPENSE OU NE BÉNÉFICIANT PAS DE LA PROCÉDURE DE VALIDATION DES ACQUIS INSTITUÉE PAR LE DÉCRET DU 23 AOÛT 1985 SUSVISÉ.

2 FILIÈRES POSSIBLES



| DAEU Option A (littéraire) | DAEU Option B (scientifique) |
|---|---|
| Domaines : arts, lettres, langues, droit, économie, gestion, sciences humaines et sociales | Domaines : sciences, technologies et santé |

2 MODULES OBLIGATOIRES

+

2 MODULES OPTIONNELS

= 4 MODULES A VALIDER

JUSQU'À 4 ANS POUR OBTENIR SON DAEU !

LES AVANTAGES : QUELLES ETUDES ? QUELS DÉBOUCHÉS ?

Le D.A.E.U. est destiné aux personnes ayant interrompu leurs études sans avoir le baccalauréat et qui veulent :

- **reprendre des études supérieures** (notamment à l'université) dans une perspective de promotion ou de retour à l'emploi
- acquérir un diplôme leur permettant de passer **des concours administratifs** requérant le baccalauréat
- obtenir un diplôme attestant de leur niveau **de culture générale**
- relever le défi de valider un diplôme équivalent au bac
- obtenir de nouvelles perspectives d'emploi et accéder à davantage de formations



LES CONDITIONS D'ACCÈS

2 PRE REQUIS POUR S'INSCRIRE



Avoir interrompu ses études depuis 2 ans au moins

Avoir 24 ans ou plus au 1^{er} octobre de l'examen

Etre âgé de 20 ans et justifier à cette même date de 2 ans d'activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation sociale (congé parental, inscription à Pôle Emploi ou à la Mission Locale)

Candidats étrangers :

Permis de séjour en cours de validité au 31 octobre de l'année d'examen est nécessaire

Candidats en situation de handicap :

Peuvent demander une dispense de certaines conditions requises pour l'examen

LES PARCOURS A L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DAEU option A

Présentiel

Cours en journée

Cours en soirée

Nord :
PARC TECHNOLOGIQUE
UNIVERSITAIRE

Sud :
CAMPUS DU TAMPON et
EMAP

60 heures par matière

240 heures

DAEU option A et B

Enseignement à distance

Plate-forme SONATE
<https://daeu-sonate.fr/>

Enseignement à distance

Visio-conférence
individuelles et
hebdomadaires

Forum de discussions

300 heures

4 MODULES PAR OPTION



**EN
PRESENTIEL**

DAEU option A

Parcours classique : 240 heures

NORD ET SUD

Matières obligatoires

Français

Anglais

Matières optionnelles

Histoire contemporaine

Informatique

Droit public

DAEU option A

Parcours métiers du social : 240 heures

EMAP ET CAMPUS DU TAMPON

Matières obligatoires

Français

Anglais

Matières optionnelles

Institutions et
connaissance de l'action
sociale

Communication
et pratiques
professionnelles

DAEU option A

Parcours métiers de la petite enfance : 240 heures
(sous réserve)

LIEU : EMAP ET CAMPUS DU TAMPON

Matières obligatoires

Français

Anglais

Matières optionnelles

Connaissance de la
structure de la petite
enfance et des publics

Communication
et pratiques
professionnelles

DAEU option A

Parcours métiers du numérique : 240 heures

LIEU : NORD PARC TECHNOLOGIQUE UNIVERSITAIRE
(SOUS RÉSERVE)

Matières obligatoires

Français

Anglais

Matières optionnelles

Usages du numérique

Environnements
connectés

DAEU option A

Parcours métiers de la Culture et Territoires : 260 heures

LIEU : NORD (PARC TECHNOLOGIQUE UNIVERSITAIRE ET AUDITORIUM DE LA MEDIATHEQUE FRANÇOIS MITTERAND)

Matières obligatoires

Français

Anglais

Matières optionnelles

Culture Réunionnaise
et Identité

Compétences
et Pratiques
Professionnelles

DAEU option A

Parcours métiers de la Prévention et de la Médiation
sur le Territoire : 240 heures - en partenariat avec l'ILLETT
(*sous réserve*)

LIEU : NORD PARC TECHNOLOGIQUE UNIVERSITAIRE
ET CAMPUS DU MOUFIA

Matières obligatoires

Français

Anglais

Matières optionnelles

Sociétés et Médiations
Plurielles

Compétences
et Pratiques
Professionnelles

DAEU option A

Métiers de l'Hôpital : 240 heures

(en partenariat avec l'ANFH, et ne s'adresse qu'à des agents des centres hospitaliers)

LIEU : NORD PARC TECHNOLOGIQUE UNIVERSITAIRE

Matières obligatoires

Français

Anglais

Matières optionnelles

Sociétés Plurielles

Culture Hospitalière

MODALITÉS DES COURS EN PRÉSENTIEL

1 COURS = 3 À 4 HEURES

2 cours minimum / semaine

4 cours maximum / semaine
(sauf exception liée au calendrier)

cours possible le samedi

BESOIN D'UN ORDINATEUR

ACCÈS À INTERNET

ENVIRON 20 SEMAINES
DE COURS SUR L'ANNEE

Entre 2h30 et 5h de travail personnel par matière
et par semaine nécessaire en plus des cours

Mise à disposition d'une plate-forme collaborative
d'apprentissage MOODLE

Fermeture universitaire entre juillet et août
et décembre et janvier





EN
DISTANCIÉL
(Plateforme
en ligne SONATE)

DAEU OPTION A

Matières obligatoires

Français

Méthodologie

Langues vivantes, 1 à choisir :

- allemand
- anglais
- espagnol
- portugais

Matières optionnelles (2 à choisir)

Comptabilité

Finance

Géographie

Histoire

Initiation au travail
social

Mathématiques

Métiers de la santé

Philosophie

DAEU OPTION B

Matières obligatoires

Français

Méthodologie

Mathématiques

Matières optionnelles (2 à choisir)

Anglais

Chimie

Comptabilité

Finance

Génie civil

Métiers de la santé

Physique

Programmation
informatique

QLIO : Qualité Logistique
Industrielle et Organisation

SVT : Sciences de la Vie et
de la Terre

COMMENT VALIDER VOTRE DAEU ?

IL S'AGIT D'UNE FORMATION EXIGEANTE !

Le contrôle continu des connaissances compte pour 50% dans la note finale d'examen. Les 50% restants de la note finale sont évalués lors d'une Epreuve Terminale (généralement de 3 heures sur table, sauf dérogation).

Il y a 3 contrôles continus (généralement) et 1 contrôle terminal par matière.

Le diplôme peut être obtenu sur plusieurs années : 4 années consécutives maximum

Les modules du D.A.E.U. sont capitalisables.

Deux formules sont possibles :

GLOBALE et par COMPENSATION:

Si les 4 modules sont effectués lors d'une même année universitaire, l'examen est obtenu avec une moyenne générale de 10/20 minimum sur l'ensemble des 4 modules de 2 manières possibles: soit en obtenant une moyenne de 10/20 minimum à chaque module, soit en compensant les moyennes obtenues aux modules entre eux.

CAPITALISATION : Si les 4 modules ne sont pas obtenus lors d'une même année, et que la règle de la compensation mathématique ne peut s'appliquer, vous gardez le bénéfice des modules qui sont validés (à 10/20 minimum). Il faut alors obtenir la moyenne de 10/20 à chaque matière non validée, et il vous reste 3 années pour le faire.



S'INSCRIRE AU DAEU EN 5 ÉTAPES



1

Je participe
à une réunion
d'information
collective
obligatoire



2

J'envoie
mon dossier
de candidature
à la DFTLV



3

Je participe
aux tests de
positionnement
en français
et en anglais



4

Je suis convoqué
à un entretien
individuel avec le
responsable du
DAEU



5

Je finalise
mon dossier et je
m'inscris
administrativement
et
pédagogiquement

S'INSCRIRE SUR NOTRE
SITE INTERNET :
<https://ftlv.univ-reunion.fr/>
OU
AUPRÈS DU
PÔLE EMPLOI

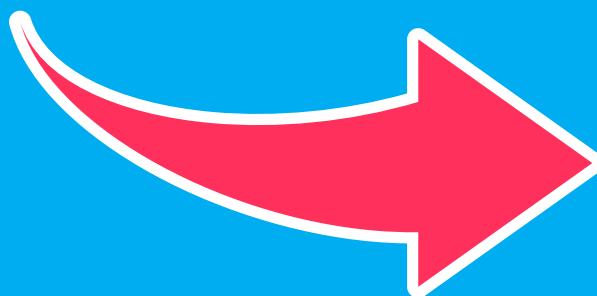
EN LIGNE SUR
LA PLATEFORME
DÉMATÉRIALISÉE :
E-CANDIDAT

UNIQUEMENT SI
VOTRE DOSSIER EST
VALIDÉ PAR
L'ADMINISTRATION

A RÉCEPTION DE LA
CONVOCAION PAR
L'ADMINISTRATION

APRÈS
VOTRE ENTRETIEN
INDIVIDUEL

CANDIDATURE EN LIGNE SUR
ecandidat.univ-reunion.fr



DU 12/04/2023 au 12/06/2023

PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE EN LIGNE

Nous vous invitons à scanner les documents sur une clé USB ou votre ordinateur en format PDF (de préférence)

- photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité
- photocopie de la notification d'inscription au Pôle Emploi ou à la Mission Locale récente
- un CV : indiquer qui vous êtes, vos expériences, vos formations, ce que vous savez faire, ce que vous avez appris
- une lettre de motivation : écrivez pourquoi vous souhaitez faire le DAEU en créole ou en français (avec un stylo ou sur l'ordinateur)
- attestation sur l'honneur : document à télécharger sur la plateforme e-candidat, à imprimer, à remplir et signer et à scanner
- fiche de renseignement complémentaire : document à télécharger sur la plateforme e-candidat , à imprimer, à remplir et signer et à scanner

IMPORTANT : Si vous ne disposez pas de certains de ces documents, vous devez les remplacer par une attestation de votre part expliquant la raison de l'absence du document ou une lettre prouvant que vous avez effectué les démarches d'une demande de duplicata.

COMBIEN COÛTE LE DAEU ?

Les frais engagés pour la préparation du DAEU sont composés des droits d'inscription réglementés et des frais spécifiques à la formation.

A la charge du candidat (même financé) :

- Frais de positionnement : 20 euros
(Attention les 20 euros sont à régler avant le passage des tests et des entretiens)
- Droits d'inscription réglementés : 170 euros
(Attention les 170 euros au plus tard 15 jours avant la rentrée en formation)

Pouvant être pris en charge par un financeur ou par le candidat :

- DAEU complet : minimum 1000 euros
 - Par module : 250 euros
 - Financement par votre entreprise ou un organisme financeur
 - Tarifs spécifiques pour le distanciel et en cas de redoublement
- (Merci de vous rapprocher de l'administration pour ces deux derniers points)*



COMMENT PUIS-JE LE FINANCER ?



Salarié



**Demandeur
d'emploi**



**Non salarié /
Chef
d'entreprises**



FOND D'ASSURANCE
FORMATION

**AGEFICE
FIF PL
AFDAS
FAFCEA
VIVEA
OPCO OCAPIAT**

SERAI-JE RÉMUNÉRÉ(E) ?

OUI

SELON LES CONDITIONS DE L'AGENCE DE SERVICE ET DE PAIEMENT (ASP)

| QUI EST CONCERNÉ ? | COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ? | COMBIEN SERAIS-JE RÉMUNÉRÉ ? | QUEL SERA MON STATUT ? | AI-JE DROIT À UNE AIDE POUR MON TRANSPORT ET MON HÉBERGEMENT ? | LA RÉMUNÉRATION EST-ELLE POSSIBLE ? |
|--|--|---|--|--|--|
| Demandeur d'emploi n'ayant pas de droits ouverts au titre de l'assurance chômage | La DFTLV remet le dossier à remplir et les pièces à fournir. La DFTLV transmettra à l'ASP. | Les barèmes sont fixés par décret. ils dépendent de : -votre âge, -de votre situation familiale -et de vos activités professionnelles antérieures. | Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré, qui vous ouvre également droit à une protection sociale prise en charge par l'autorité qui a agréé le stage. | Selon la distance séparant votre domicile de votre lieu de stage, une aide supplémentaire peut vous être accordée: renseignez-vous auprès de la DFTLV. | Bien que n'étant pas un salaire au sens du code du travail, la rémunération est imposable au titre de l'impôt sur le revenu. |

| | | |
|---|---|--|
| <p>J'AI DÉJÀ EFFECTUÉ UN STAGE RÉMUNÉRÉ PAR L'ASP. PUIS-JE À NOUVEAU FAIRE UNE DEMANDE ?</p> | <p>LA RÉMUNÉRATION PERÇUE M'OUVRE-T-ELLE DES DROITS AU TITRE DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE ?</p> | <p>JE TOMBE MALADE DURANT MON STAGE. QUE SE PASSE-T-IL ?</p> |
| <p>Si le stage que vous envisagez de suivre bénéficie d'un agrément pour la rémunération des stagiaires, vous pouvez à nouveau faire une demande. <i>Toutefois, des conditions d'accès peuvent être limitées par les financeurs : renseignez-vous auprès de la DFTLV.</i></p> | <p>Non, aucune cotisation n'est versée à ce titre car il ne s'agit pas d'une activité salariée.</p> | <p>Vous devez transmettre votre arrêt de travail à la DFTLV sous 48 heures. <i>Votre rémunération sera suspendue, mais l'assurance maladie peut vous indemniser si vous remplissez les conditions d'affiliation du droit commun. Renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie.</i></p> |

QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER DE L'ASP ?

- Pièce d'identité
- Notification de fin de droits ou de rejet du Pôle Emploi
- Original d'un RIB (avec BIC et IBAN)
- Copie de l'attestation vitale
- Rappel des activités antérieur
- **Selon votre statut : diverses autres pièces peuvent être demandés**
- Le dossier de rémunération de l'ASP complété et signé

RÉSERVÉ AU CENTRE DE FORMATION

Agrément Etat Agrément Conseil Régional Autre

N° d'agrément ou de convention : _____
 Intitulé du stage ou cycle : _____
(cel correspond à celui qui a fait l'objet de l'agrément de reconnaissance)

Spécialité de la formation (NSF) : _____
Nomenclature consultable à l'adresse suivante : <http://www.centre-info.fr/nomenclature-des-specialites-de.html>

Adresse électronique du centre : _____

Code postal et commune du lieu de formation : _____

Date d'ouverture : _____ Date de fin prévue : _____
 Stagiaire entré le : _____ Date de sortie prévue : _____

Objetif du stage : reportez-vous à la notice explicative (cochez la case concernée)

certification
 professionnalisation
 préparation à la qualification
 remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation
 (re) mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel
 perfectionnement / élargissement des compétences
 création d'entreprise

Si le stage vise une certification ou une professionnalisation, niveau de la qualification préparée

niveau CAP - BEP (niveau V)
 niveau Baccalauréat, Brevet technicien, Brevet professionnel (niveau IV)
 niveau DEUG, DUT, BTS (niveau III)
 niveau licence et supérieur (niveau I et II)

Le directeur du centre certifie que cette demande est comprise dans les limites de l'affectif agréé au titre de la rémunération et que les mentions portées par son établissement sur le présent imprimé sont exactes.

Fait le _____ 20____

Signature du directeur du centre de formation
 ou de la personne dûment habilitée

CAJETS DU CENTRE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Accord **Décision de rémunération n°** _____

à compter du _____ Montant _____ € base mensuelle VISA
 base horaire

à compter du _____ Montant _____ € base mensuelle VISA
 base horaire

Indemnité transport-hébergement : _____ €

Codification : _____

Rejet (motif à notifier) _____

RS 1

Organisme gestionnaire

Centre de formation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEMANDE D'ADMISSION
 AU BÉNÉFICÉ DES RÉMUNÉRATIONS
 DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

(Sixième partie du Code du Travail) **cerfa** N°11971103

CAJET

À REMPLIR PAR LE STAGIAIRE **ETAT CIVIL**

M. Mme Mlle

Votre nom de naissance : _____
 Votre nom d'épouse ou d'époux (éventuellement) : _____
 Votre prénom : _____
 Votre date de naissance : _____ à _____
 Votre nationalité : Française Union européenne Autre (à préciser) : _____
 Votre adresse habituelle avant le stage : _____
 numéro _____ rue ou lieu dit _____
 code postal _____ commune _____
 Votre adresse électronique : _____
 Votre domicile est à _____ km du centre de formation

Si l'y a eu changement de résidence pour la durée du stage, indiquer la nouvelle adresse :

Votre nouvelle adresse : _____
 numéro _____ rue ou lieu dit _____
 code postal _____ commune _____

VOTRE SITUATION FAMILIALE

• Vous êtes :
 célibataire marié(e) en union libre pacé(e) veuf(ve) séparé(e) divorcé(e)

• Vous avez : _____ enfants

RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE

Votre numéro de sécurité sociale : _____
 Vous êtes affilié(e) :
 au régime général à la caisse de : _____ département : _____
 au régime d'assurance maladie des exploitants agricoles en tant que : exploitant conjoint associé d'exploitation aide familial
 au régime des salariés agricoles en tant que : salarié d'exploitation salarié d'organisme agricole
 à un autre régime (précisez lequel) : _____
 Vous n'êtes pas affilié(e) à titre personnel (par exemple : ayant-droit)

MODE DE PAIEMENT SOUHAITÉ

virement bancaire virement postal autre, à préciser : _____

POUR SUIVRE PAGES SUIVANTES

RS 1

exemple du dossier ASP

QUEL EST LE MONTANT HORAIRE POUR LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ASP ?

- Minimum : 0,86 euros
- Maximum : 4,30 euros

Selon votre catégorie : ancien salarié, parent isolé, mère de famille, moins de 18 ans ...

TAUX DE RÉUSSITE DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

| | 2019-2020 | 2020-2021 | 2021-2022 |
|----------|-----------|-----------|-----------|
| Nord | 90% | 81.58% | 75.86% |
| Sud | 86.36% | 93.94% | 82.76% |
| Sonate A | 0% | 55.56% | 71.43% |
| Sonate B | 30% | 50% | 8.33% |

La référente **HANDICAP** de la Direction de la Formation Tout au Long de La Vie **VOUS ACCOMPAGNE !**

Lors de l'inscription, les étudiants en situation de handicap sont priés de se faire connaître **immédiatement** auprès du ou de la gestionnaire de formation afin que les dispositions nécessaires puissent être prises dès le début de la formation.

LES TYPES DE HANDICAPS

LE HANDICAP AUDITIF

Il existe 4 catégories de déficience auditive :
la déficience auditive légère, moyenne, sévère et profonde.



LE HANDICAP COGNITIF

Il s'agit de la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives, troubles de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies).



LE HANDICAP MOTEUR

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité.



LE HANDICAP PSYCHIQUE

Il est la conséquence d'une maladie mentale, de troubles psychiatriques, d'une perturbation de l'équilibre psychologique, il n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais leur mise en œuvre.



LE HANDICAP VISUEL

La déficience visuelle est une diminution, une altération ou une suppression de la capacité de voir des images, des couleurs.



AMENAGEMENT

DURANT LE CURSUS

Assistance d'un secrétaire pour les cours, agrandissement des prises de notes des cours, prêt ponctuel d'un ordinateur portable, carte prioritaire de restauration, carte d'accès aux parkings réservés, aménagement d'horaire et autorisation d'absence.

DURANT LES EXAMENS

L'attestation d'aménagement délivrée par le médecin de l'Université doit être transmise **immédiatement** au gestionnaire pédagogique du stagiaire. (Aménagements : majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, salle à part, prêt ponctuel d'un ordinateur portable).

VOS CONTACTS

**Sarah Lemercier - Référente handicap
(nord et sud) - DFTLV**

Mail : dftlv-handicap@univ-reunion.fr

tel : 0262 48 33 70

• Horaires et lieu d'accueil sur rendez-vous :

• lundi et mardi de 8h00 à 12h00

• mercredi et vendredi de 08h00 à 12h et de 13h00 à

• 15h00

• PTU - 2 rue Joseph Wetzell - Bât 3

• 97490 Sainte-Clotilde

**Service Universitaire de Médecine Préventive et
de Promotion de la Santé (SUMPPS)**

• Téléphone : 0262 93 84 00 (nord) / 0262 57 95 62 (sud)

• Mail : medecine.preventive-nord@univ-reunion.fr (nord)

• / medecine.preventive-sud@univ-reunion.fr (sud)

NOUS CONTACTER

ACCUEIL – STANDARD

Le Lundi et le mardi

de 08h00 à 12h00

Le mercredi et le jeudi

de 08h00 à 12h00

de 13h00 à 17h00

Le Vendredi

de 08h00 à 12h00

de 13h00 à 15h00

 0262 48 33 70

 dftlv@univ-reunion.fr

 ftlv.univ-reunion.fr

NORD

2 rue Joseph Wetzell

Parc Technologique Universitaire

Bâtiment 3

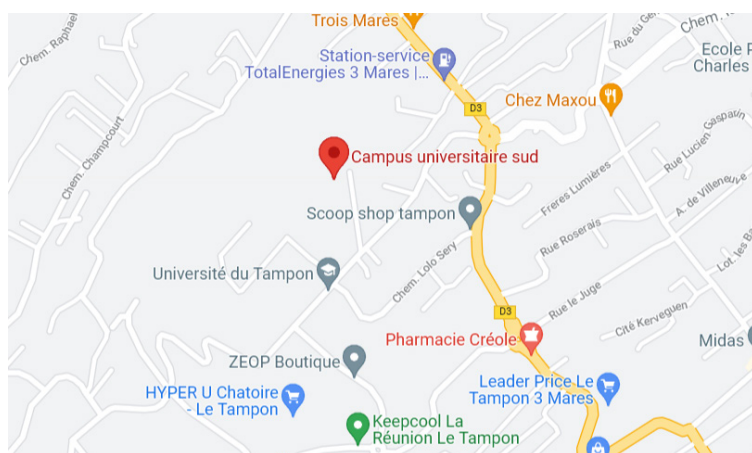
97490 SAINTE CLOTILDE



SUD

120 avenue Raymond Barre

97430 LE TAMPON

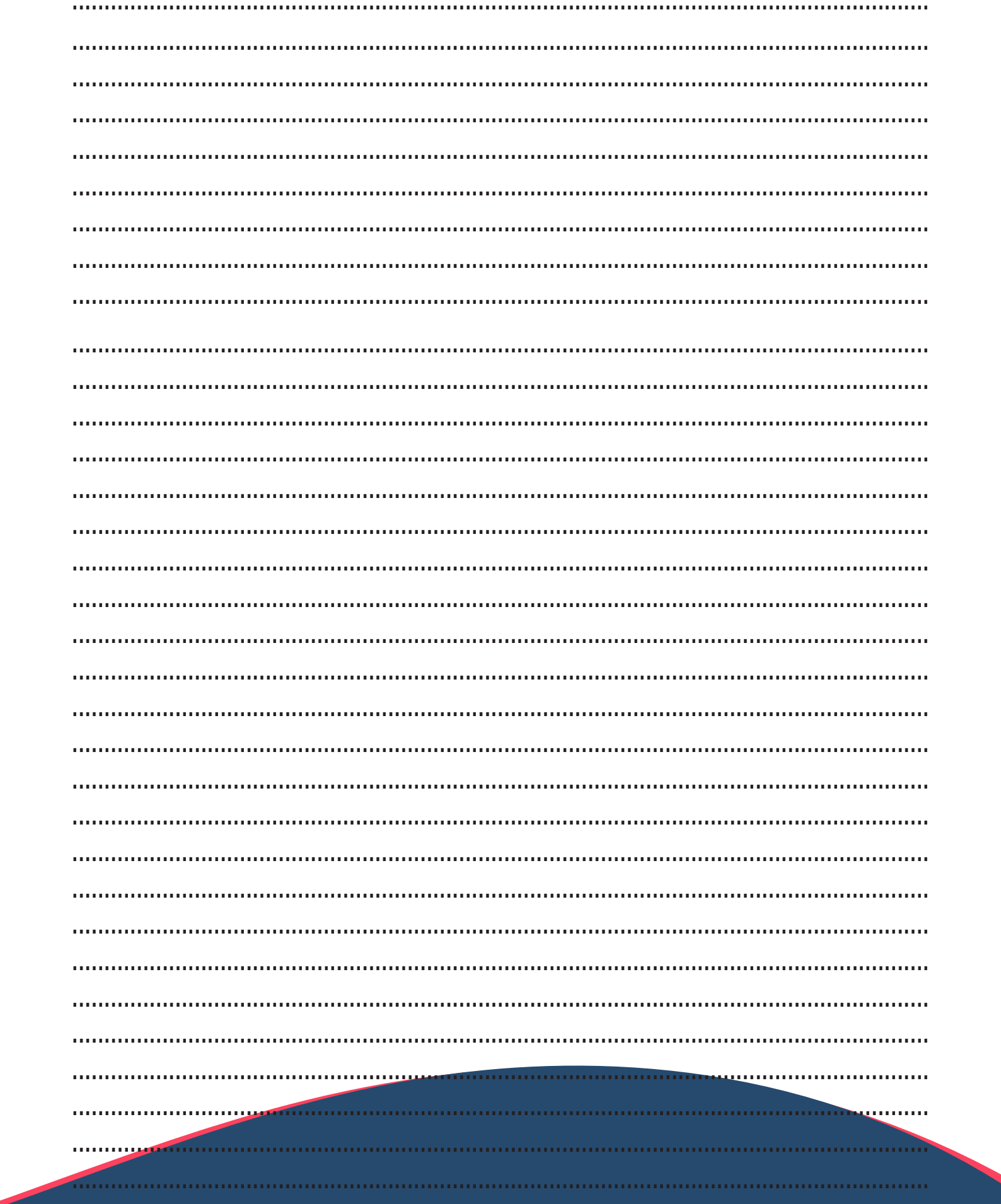


Nos partenaires :



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.





© COM DFTLV
créé le 6 septembre 2022 et mis à jour le 3 avril 2023
AUDREY NIRLO LEON